

Annnonce

TOURNOI INTER-REGIONAL 2022-2023

Danse Sur Glace

Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace

Ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

**Zone Centre-Nord
Vitry Sur Seine
Dimanche 15 janvier 2023**

Sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



**CSN
DANSE
SUR GLACE**

ESV
Patinage

1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL

Tournoi Inter-Régional Danse sur Glace

LIEU Patinoire **Municipale**
Patinoire couverte avec une piste de glace de **56** mètres x **26** mètres
37 Rue Ampère 94400 Vitry Sur Seine

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A adresser :

- par mail à vityesvdansesurglace@gmail.com avec copie au responsable de zone inter-régionale
- par voie postale avec le règlement au club organisateur :

ESV Patinage 17-19 Allée du Coteau – 94400 Vitry Sur Seine

A effectuer avant le **15/12/2022**.

Chèque à l'ordre de l'Organisateur : **ESV Patinage**

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

A envoyer par mail à partir du 15/12/2022 jusqu'au 31/12/2022 à compta_danse@csndg.org

FORMULAIRE DE MUSIQUES

A envoyer par mail avant le **01/01/2023** – vityesvdansesurglace@gmail.com

RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE

Nom **SHRAMCHENKO Natasha**

Tél. : 06.29.52.48.27

Mail : rzir-cn@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Nom **DUPRAT Elodie**

Tél. : 06.42.89.81.57

Mail : presidence.vityesv@gmail.com

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Nom **Dugue Laetitia**

Tél. : 06.14.03.79.81

Mail : vityesvdansesurglace@gmail.com

HÔTEL OFFICIELS

Nom de l'hôtel: **B&B HOTEL Paris Italie**

Porte de Choisy

Adresse **3 à 15 Rue Charles Leroy – 94200**

Ivry-Sur-Seine

Tél : **08.92.68.24.80**

OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE

128 Avenue Paul Vaillant Couturier – 94400

Vitry Sur Seine

Tél. **01.46.81.92.87**

[MAISON DU TOURISME DE VITRY-SUR-SEINE : Val-de-Marne Tourisme \(tourisme-valdemarne.com\)](http://MAISON DU TOURISME DE VITRY-SUR-SEINE : Val-de-Marne Tourisme (tourisme-valdemarne.com))

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- 40 euros par Solo,
- 50 euros par Couple,

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication 314 les musiques devront être fournies sous le format MP3 à envoyer entre le **01/01/2023 et 08/01/2023**

à vitryesvdansesurglace@gmail.com

Se référer à la com 327 pour la qualité d'enregistrement et la nomenclature des morceaux.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes ou si les clés USB de secours ne sont pas fournies, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée dans les délais indiqués au paragraphe 1 au référent de zone désigné comme officiel de compétition (voir adresse mail et délai d'envoi au § 1).

Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Compétiteur sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle en vigueur (terminologie ISU pour la Danse Libre Couple Novice et Minime / terminologie CSNDG pour la Danse Libre Couple Benjamin et Préparatoire, la Danse Libre Solo et la Danse d'Interprétation Solo).

Le Formulaire de Musiques pour déclaration Sacem (à télécharger sur le site de la CSNDG) devra être envoyé par mail au **Club Organisateur** (voir adresse mail et délai d'envoi au paragraphe 1).

7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des :

- 2 clés USB de secours pour chaque club
(1 pour Danses Imposées et 1 pour les Danses Libres et d'Interprétation)
 - Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régionale.

8. LIVRET D'ACCUEIL et AFFICHAGE DANS LA PATINOIRE

Afin de contribuer à la sobriété écologique (et énergétique),

- Le livret d'accueil sera publié en PDF et disponible sur www.csndg.org .
- Si les résultats peuvent être mis en ligne au fur et à mesure de la compétition, l'affichage dans la patinoire comportera uniquement les horaires, les ordres de passage ainsi que les feuilles de résultats signées du juge arbitre. Les détails des résultats seront alors disponibles dès la fin de la catégorie sur www.csndg.org

9. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la Compétition.

10. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur.

11. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

12. PROTOCOLES

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur www.csndg.org.

13. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégionale** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

14. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur www.csndg.org deux semaines avant le début de la Compétition.